



Echo de la mare

Bulletin municipal de la commune de Mittainville – novembre 2024- n°85



Edito

Après une saison contrastée, un mois de juillet frileux et un mois d'août pluvieux rythmé par les travaux de notre école, privés de nos animations : concert, soirée dansante et pique-nique, qu'il nous faut désormais s'installer dans la nouvelle année scolaire qui s'annonce. Les effectifs sont stables et le taux de présence à la cantine est à son maximum. Notre école accueille 60 élèves (deux élèves arriveront en cours d'année), deux nouveaux professeurs des écoles et une équipe périscolaire au 3/4 renouvelée également. Au nom du conseil municipal, nous leur souhaitons une bonne année scolaire. Dans cet Écho de rentrée, nous ferons le point sur les travaux d'été et les événements à venir. Depuis maintenant longtemps, trop longtemps, nous vous parlons des travaux de rénovation de l'église Saint Rémi. Hélas, les Bâtiments de France ont dans un premier temps refusé notre permis, puis après concertation nous avons obtenu l'autorisation avec prescriptions. Ce projet aura mis presque trois années à se concrétiser. La commune s'est enquis des avis et conseils d'experts du patrimoine... pour autant 2024 ne verra pas l'once d'un chantier ! Ils ne débiteront pas avant mars 2025. Nous sommes heureux, néanmoins, de vous annoncer le soutien obtenu de la Région, du Département, comme la dérogation du Préfet nous autorisant à financer l'opération en deçà des 20% de participation minimale obligatoire. La fondation du patrimoine nous accompagne dans notre campagne d'appels aux dons pour soutenir financièrement la commune. Vous avez vu et pour certains, peut-être, utilisé les nouveaux équipements sportifs et ludiques installés par la CART. Nous espérons qu'ils feront le bonheur des uns et des autres. Les pluies diluviennes de ces dernières semaines nous invitent à mettre tous les moyens en oeuvre pour nettoyer nos parterres de fleurs ou espaces en herbe devant nos maisons et curer les fossés. Jérôme, notre cantonnier et vos élus assurent pour une grande partie le nettoyage des avaloirs et caniveaux. C'est sans doute ce qui a permis à la commune de ne pas connaître de gros débordements. Nous veillons au nettoyage de notre réseau d'eau pluviale et allons entreprendre quelques travaux. A lui seul, Jérôme ne peut être partout à la fois, alors merci pour votre aide. Les urgences de rentrée et de maintenance conduisent parfois à prioriser les actions vers d'autres domaines d'intervention (bâtiments, scolaires, sécurité...).

Bonne rentrée à toutes et tous

Corinne Rostan



Une nouvelle année scolaire s'installe et il n'a pas fallu attendre le mois d'octobre pour entendre vos inquiétudes quant aux remplacements des professeurs des écoles titulaires de leur poste.

Tant le climat serein de cette école que son organisation semblent être en difficulté.

C'est la raison pour laquelle j'ai sollicité l'IEN et demandé en urgence une concertation IEN/enseignants/représentants des parents d'élèves/commune. J'en appelle à la bienveillance et à la confiance. C'est ENSEMBLE que nous pourrons les uns les autres nous soutenir et ainsi permettre aux enfants une scolarité dédiée à l'apprentissage.

À contrario de ce qui peut se dire et ce que nous entendons, notre école va bien. Même très bien. En témoignent les résultats de nos élèves de sixième et plus. Et si d'aucun pense encore que les départs sont dûs à « l'ambiance » c'est parce qu'ils parlent sans savoir ! L'ambiance, elle se crée, s'entretient par une dynamique positive qui est l'affaire de TOUS.

Nous avons cette année une équipe enseignante dynamique avec plein de projets. Apprécions-le.

N'hésitez pas à prendre attache auprès de vos représentants des parents d'élèves nouvellement élus. Ils ont un rôle de relais et de propositions.

Qui sont-ils ?

Pour la classe des Maternelles :
Magali Marlot et Noémie Tigroudja



Pour la classe des CP CE2 CM1 :
Ana Morales et Mathilde Sohier



Pour la classe des CE1 CE2 CM2 :
Magaly Fourmont et Julie Lacour
Salmoiraghi





Cette rentrée scolaire 2024-2025 accueille également trois nouveaux agents périscolaires. Carole-Anne Gass pour le ménage mairie et école ainsi que la surveillance de cour et cantine sur la pause méridienne. Sophie Pereira remplace Stéphanie Martin sur le poste d'ATSEM et sera, à la rentrée de la Toussaint, remplacée par Madame Bella Ntangere. Madame Mylène Pesson remplace Patricia Komaiski sur le poste de surveillance de cour et aide au dortoir.

La commune a beaucoup investi pour l'école. Les deux classes (maternelle et élémentaire) ont été refaites à neuf. Un tableau numérique - VPI a été installé dans la classe des tous petits. Le local de rangement sous le préau a été isolé, peint et aménagé pour le stockage du matériel de motricité et jouets/jeux neufs. Vous lirez dans le compte rendu de notre conseil municipal le détail de ces investissements. Mais quelques photos valent parfois mieux qu'un long discours !!





Travaux suite...

Le local du préau a fait peau neuve pour le plus grand plaisir de nos élèves qui redécouvrent des nouvelles activités pour leurs récréés.



Judi 17 octobre : Intervention d'un animateur de « Rambouillet Territoires » pour le groupe de CM1/ CM2. Thème : « les rivières et la biodiversité qui y est associée ». (diaporama, jeux pédagogiques...)



Ecole



Préparatifs et repas de Halloween à l'école.



Et à la cantine



Ecole



Vendredi 18 octobre, les élèves fêtent Halloween en défilant dans le village suivi d'un goûter avec la remise des citrouilles.



Petite règle de bon voisinage

Pour préserver la tranquillité de chacun, n'oubliez pas de nettoyer vos trottoirs et de respecter la règle suivante.

Tout appareil entraînant des nuisances sonores (tronçonneuse, tondeuse, ...) ne peut être utilisé qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

L'électricité à Mittainville

Petit bilan concernant les factures d'électricité de l'éclairage public.

A partir de octobre 2022 nous avons, d'une part, équipé l'ensemble des lanternes des rues de notre village de lampes avec LED en 51 et 27W et d'autre part, nous avons diminué l'amplitude de l'éclairage de 120h sur 2 mois.

Les résultats de cette opération :

Pour exemple :

En 2021, concernant les mois d'octobre et novembre.

Secteur du Val => Consommation 378 kwh

Secteur des Roches => Consommation 323 kwh

En 2023, concernant les mois d'octobre et novembre.

Secteur du Val => Consommation 94 kwh

Secteur des Roches => Consommation 66 kwh



Comme le montrent les chiffres, ces deux mesures ont permis de réaliser une réelle diminution de notre consommation. Afin de répondre aux inquiétudes des personnes souffrant d'électro-hypersensibilité, les LEDs fonctionnent sous très basse tension via une alimentation électronique située dans le chapeau de la lanterne qui est entièrement en inox (faisant office de cage de Faraday.)

Immobilier

Marie Aman, conseillère en immobilier, vous accompagne pour réaliser tous vos projets.
Contact : 07 75 78 66 09

Memory clean

Emilie vous propose ses services pour l'entretien de vos pierres tombales, nettoyage, fleurissement naturel ou artificiel, réfection des dorures;
Contact : 06 64 09 24 67
ou par mail : memoryclean28@gmail.com



**Que vous ayez
un peu,
beaucoup,
passionnément
à donner,
engagez-vous
auprès d'un enfant
protégé par
l'aide sociale
à l'enfance.**



Devenez bénévole !



Yvelines
Le Département

Devenez bénévoles

Vous aimeriez donner un peu ou beaucoup de votre temps, engagez-vous auprès d'un enfant protégé par l'aide sociale à l'enfance selon différents statuts :

LE MENTORAT : s'engager bénévolement quelques heures par semaine : Le programme "Mentor et moi" permet de soutenir les enfants dans leurs apprentissages, favoriser leur autonomie et leur curiosité et les aider à construire un projet d'avenir. En tant que mentor, vous accompagnez un ou plusieurs enfants âgés de 5 à 21 ans, une fois par semaine, sur leur lieu d'hébergement ou dans une structure partenaire de proximité.

Vous pouvez aussi organiser des sorties culturelles. Le mentorat permet de tisser un lien privilégié avec l'enfant qui renforce son développement et favorise son épanouissement.

LE PARRAINAGE : s'engager bénévolement quelques heures ou quelques jours par mois : Le parrainage permet à des enfants et des jeunes fragilisés de s'appuyer sur une personne près de chez eux pour (re)prendre confiance en leur capacité. En tant que parrain ou marraine, vous organisez et partagez régulièrement des activités et des sorties avec votre filleul et le soutenez dans son parcours. En établissant avec lui un lien affectif et une relation de confiance, vous devenez une personne ressource pour l'enfant.

L'ACCUEIL DURABLE ET BENEVOLE : s'engager à accueillir chez soi de manière périodique : L'accueil durable et bénévole vise à accueillir un enfant à votre domicile pour lui offrir un cadre de vie stable, lui permettant de grandir sereinement. C'est une alternative à l'accueil institutionnel pour des enfants accompagnés en protection de l'enfance. Vous partagez des moments réguliers et dans la durée avec un enfant le temps d'un week-end, de vacances ou d'un accueil plus long à votre domicile. Vous nouez des liens privilégiés et durables qui apportent un soutien affectif et éducatif.

DEVENIR ASSISTANT FAMILIAL : en faire son métier : L'assistant familial est un professionnel rémunéré dont la mission est d'accueillir et d'accompagner plusieurs enfants tout au long de sa carrière. Il constitue avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile une famille d'accueil. C'est un métier qui s'adresse autant aux hommes qu'aux femmes, aux personnes célibataires ou en couple, avec ou sans enfants.

Les assistants familiaux reçoivent une formation complète, ils sont accompagnés et font partie d'une équipe pluridisciplinaire. Titulaire d'un CDI, l'assistant familial participe à la mission de protection de l'enfance. Il perçoit une rémunération qui dépend du nombre d'enfants accueillis et une indemnité pour couvrir leurs besoins quotidiens.

SI VOUS CHERCHEZ PLUS D'INFORMATIONS :

Pour le mentorat :

Programme Mentor&Moi : <https://middleoffice.ena78.fr/mentoretmoi@yvelines.fr>

Pour le parrainage :

association "Parrains Par Mille" : <https://ppm-asso.org/>

association "Un Enfant Une Famille" : <https://unenfantunefamille.org/>

Pour l'accueil durable et bénévole :

accueilbenevoleASE@yvelines.fr

Pour le métier d'assistant familial :

<https://www.yvelines.fr/solidarite/enfance-et-famille/protection-enfance/devenir-assistante-familiale/>

Les autorisations d'urbanisme/taxes en 2024

Vous construisez ?

Vous rénovez ?

Vous faites un aménagement ou un agrandissement ?

N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA)

et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget.

La TA la TAP



Qu'est-ce-que la TA?

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques, etc..)

La TA est composée :

- d'une part communale qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation,
- d'une part départementale en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

Qu'est-ce-que la TAP?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que les dits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au financement de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.

Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe?

Le fait générateur : la délivrance tacite ou expresse d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager).

Où obtenir des renseignements?

- Auprès de votre mairie afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées;

Comment estimer le montant de mes taxes?

A partir du simulateur <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>. Le simulateur ne prend pas en compte la taxe d'archéologie préventive (TAP) qui s'ajoutera à tout projet impactant le sous-sol.

Saga de la femme à la robe rouge (fin)

Dans ce dernier épisode, il vous sera révélé le secret de la robe rouge. Lors des précédentes sagas, Dina Vierny nous a dévoilé sa relation avec le célèbre sculpteur Aristide Maillol pour lequel elle devint sa véritable muse, sa passion pour les chevaux et les hippomobiles ou celle encore pour le cinéma.

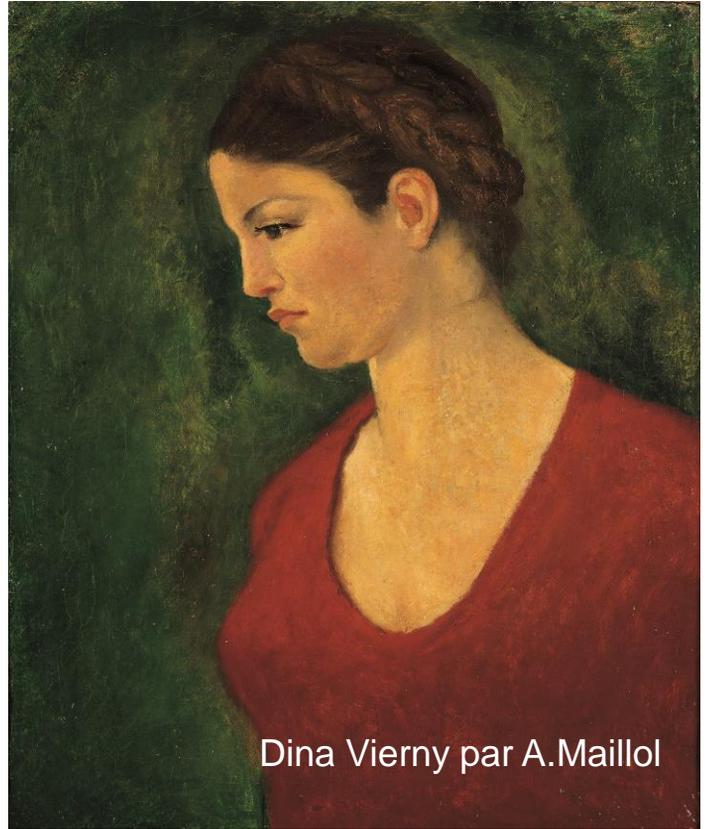
Bien des sujets l'intéressaient et elle évoluait aisément dans le milieu artistique, collectionneuse et marchande d'art avérée.

Mais pas seulement ! Alors qu'elle était une jeune adolescente, c'est sur un tout autre monde qu'elle a porté sa curiosité.

C'est l'été 1940 à Banyuls. Son regard se pose sur des individus en quête de passer la frontière pour fuir le nazisme. Elle les observe puis les questionne. Ça l'interpelle. Elle veut comprendre et les aider.

Petit à petit, elle participe à leur fuite en leur indiquant les bonnes directions, les chemins appropriés, les moins hasardeux pour les aider.

Elle fût remarquée par deux organisations, l'une dirigée par Franck Bohn, un américain, à l'époque représentant puissant des syndicats américains, mandaté pour sauver des syndicalistes et des personnalités menacées par le nazisme. La seconde était dirigée par Varian Fray. Il créa le centre



Dina Vierny par A.Maillol

américain de secours à Marseille pour venir en aide aux artistes pour les faire passer en zone libre. Dina y fût sensible, elle et Varian Fray devinrent proches.

Ses activités nocturnes l'ont amenée rapidement à « dormir debout » et c'est comme cela qu'Aristide Maillol apprit que Dina aidait des fugitifs à passer la frontière, uniquement la nuit. Elle lui expliqua qu'en sortant de son travail, au dernier train roulant, elle se vêtait d'une robe rouge, tel un code pour être vue, repérée puis les menait sur les chemins de traverse.

De cette folle histoire, la muse d'Aristide Maillol devint la femme à la robe rouge, qu'il peignit ainsi.

Commémoration du 11 novembre

Merci d'être venus si nombreux



MESSAGE

de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées et des Anciens combattants

et de Monsieur Jean-Louis THIERIOT, ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants

106^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918

C'était il y a 106 ans, en 1918. À la 11^{ème} heure du 11^{ème} jour du 11^{ème} mois, de la boue des Flandres à la frontière suisse, les clairons égrènent les notes du « cessez-le-feu ». Aux fiertés de la victoire se mêle le cortège d'ombres des « péris en terre », accompagné de ceux qui les pleurent. Ce sont ces sacrifices que nous commémorons aujourd'hui, auxquels sont agrégés depuis 2012 celui de tous les « morts pour la France ».

Honorer leur mémoire, c'est écouter ce qu'ils nous disent encore aujourd'hui.

Ils nous laissent un devoir de gratitude, de lucidité et d'espérance.

Le devoir de gratitude, c'est tout simplement se souvenir du sacrifice de ces jeunes hommes, habités des promesses de la vie, qui ont consenti à tout donner pour que la France demeure. Les épreuves qu'ils ont traversées sont inimaginables.

...

Pour nous en imprégner, laissons la parole à un témoin, le général de Castelnau. Leur vie, c'était « *marcher, marcher encore, marcher quand même à demi-mort de fatigue, trempé jusqu'aux os, transi de froid ou bien épuisé de chaleur et de soif dans l'air embrasé d'une journée torride (...). Gravier la pente du terrain sous le lourd fardeau du sac, charger baïonnette au canon dans le sifflement des balles, le crépitement des mitrailleuses et le mugissement des obus. Combattre le jour, combattre la nuit, veiller toujours ; mourir obscurément dans le sillon d'un labour* ». **Le devoir de lucidité**, c'est de ne pas oublier que 21 ans après que les canons se fussent tus, il a fallu reprendre les armes en 1939. La conjonction de la lâcheté et de l'aveuglement ont transformé la « *der des der* » en « *armistice de vingt ans* » pour reprendre les mots du maréchal Foch. À l'heure où la tragédie de la guerre a fait son grand retour en Europe, à l'heure où certaines puissances remettent en cause tous les fondements de l'ordre et du droit international, ceux de 14 et ceux de toutes les guerres nous murmurent de continuer à défendre la paix.

Le **devoir d'espérance**, c'est de ne jamais douter des ressources de la France pour venir à bout des défis qui se présentent à elle. La guerre change de visage, mais de génération en génération, les soldats de France demeurent animés de la même volonté de défendre l'honneur et la patrie.

En cette année du 80ème anniversaire de la Libération, souvenons-nous des soldats du commando Kieffer qui ont foulé les plages de Normandie le 6 juin 1944 ; souvenons-nous des soldats de la 1^{ère} armée de Lattre qui ont débarqué en Provence ; de ceux de la 2^{ème} division blindée du général Leclerc qui depuis le désert, à Kouffra, sont remontés jusqu'à Strasbourg pour la libérer et accomplir leur serment ; souvenons-nous des héros de la résistance intérieure, mais aussi du calvaire des incorporés de force d'Alsace-Moselle, souvenons-nous du courage des parachutistes de Dien Bien Phu, de celui des soldats qui se battent en opération extérieure et notamment ceux du Liban qui y défendent la paix depuis 1978 : comment ne pas voir que ces combattants ressemblent comme des frères aux Poilus de 1914 ?

Au fil de notre histoire, les soldats morts pour la France, ceux tombés pour le service de la Nation, ou pour le service de la République nous disent les pérennités françaises. Toujours, nos armées sont là pour accomplir la mission.

C'est pourquoi, réunis au pied du monument aux morts, élus, anciens combattants de toutes les générations du feu, enfants des écoles, nous ne sommes pas seulement la garde des morts, nous sommes d'abord les sentinelles des vivants.

Vive la République !

Et vive la France !

UNE HONTE !!!

Merci aux personnes (peut-être se reconnaîtront-elles!) qui ont déposé sauvagement leurs déchets verts **sans scrupule ni sans se sentir concernées** par l'entretien de notre village ni par le respect de ses habitants.

Les élus ou cantonnier n'ont rien d'autre à faire que de ramasser vos déchets alors que vous avez des poubelles marron à cet égard !!!

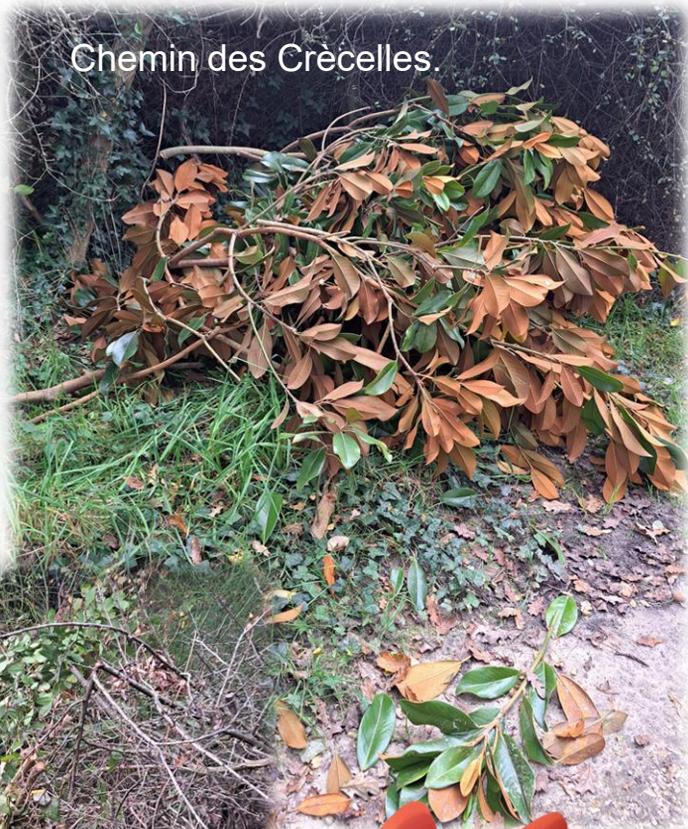
Faut-il donc vous fliquer pour vous rendre Responsable ?!



Honte à vous



Le Val



Chemin des Crècelles



Chemin des Crècelles



Appel aux dons

Appel aux dons - A qui donner et comment est utilisé notre argent ?

Nous sommes sollicités toute l'année, mais principalement en fin d'année, par divers organismes ou associations pour faire un don. Les Français se montrent généreux, notamment lors de crise sanitaire, de guerre, de séisme ou d'inondation, etc.

Qu'est-ce qu'un don ?

En application de l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901, toutes les associations déclarées sont en mesure de recevoir des dons manuels. Les dons manuels se présentent sous différentes formes. Il y a d'une part les dons en numéraire qui peuvent se matérialiser par un versement en espèces, paiement par chèque, virement bancaire, prélèvement automatique, règlement par carte bancaire. D'autre part, les dons en nature qui se manifestent le plus souvent par la remise d'un bien (mobilier, matériel d'exploitation (exemple : informatique), etc.

A qui donner ?

Les organismes qui peuvent recevoir des dons doivent remplir trois conditions. Être déclarés auprès des autorités (Préfecture), avoir un but non lucratif, un objet social et une gestion désintéressée, ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes.

Les organismes d'utilité publique ou d'intérêt général concernés par les appels aux dons ont un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif ou culturel. Ces organismes peuvent émettre des reçus fiscaux.

Les organismes qui perçoivent au minimum 153 000 € de dons annuels sont dans l'obligation de faire certifier leurs comptes par un commissaire aux comptes. Ils ont également l'obligation de publier leurs comptes annuels.

Est-ce que l'argent est bien utilisé ?

Avant de faire un don à tel ou tel organisme, assurez-vous que le champ d'action de l'organisme choisi est en phase avec les projets que vous souhaitez voir financer et renseignez-vous sur ses activités, son mode de gouvernance, ses comptes, l'utilisation de votre don, ses frais de gestion, etc....

Déduction fiscale

Les sommes versées aux organismes d'utilité publique ou d'intérêt général sont déductibles à 66% dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Pour les dons faits à certaines organisations (fournissant des repas, des logements, des soins gratuits) ou des organisations internationales, les dons peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt de 75% dans la limite de 1 000 €.

Il n'est pas nécessaire de justifier votre don aux impôts. Les informations renseignées au moment de la déclaration d'impôt (formulaire 2042) suffisent à vous faire bénéficier de la réduction d'impôt, soit au titre de l'impôt sur le revenu, soit au titre de l'impôt sur la fortune immobilière. Veillez toutefois à conserver les reçus fiscaux vous permettant de justifier les dons déclarés .

Identification des chevaux



Nous avons rencontré un « contrôleur identification et traçabilité sanitaire » de la Délégation IFCE - **INSTITUT FRANÇAIS DU CHEVAL ET DE L'ÉQUITATION** territoriale Nord-Ouest, opérateur public au service de la filière équine.

Ses actions se déploient sur tout le territoire au profit de la profession, des collectivités territoriales, de l'État et de tous les publics concernés par le cheval et l'équitation.

Ce qu'il faut savoir ?

Le **Système d'Information Relatif aux Équidés (SIRE)** est le fichier central référençant les données relatives aux équidés présents sur le territoire français. Le SIRE comporte des informations sanitaires avec pour objectif d'améliorer la traçabilité des équidés.

La **carte d'immatriculation** est le document officiel indiquant le propriétaire enregistré dans la base SIRE. **Tout équidé (cheval, poney ou âne) doit avoir une carte d'immatriculation à jour : actualiser la propriété enregistrée au SIRE de son équidé est une obligation légale.**

Elle permet de connaître et de contacter facilement le propriétaire.

Savoir reconnaître un cheval en toute circonstance est indispensable.

Être détenteur, c'est une responsabilité ! En plus du soin, et du temps accordé aux chevaux, poneys ou ânes que vous hébergez, vos démarches sanitaires sont essentielles pour les protéger dans le but de pouvoir agir en cas de crise sanitaire équine et pouvoir facilement localiser tout lieu de détention accueillant des chevaux sur le territoire.

Depuis 2015, des contrôles sur les obligations du détenteur d'équidés sont mis en place. Pour une sécurité sanitaire accrue, pensez à vous mettre en règle. Le non-respect de ces obligations sanitaires peut entraîner des sanctions de 450 à 1500 €.

Une déclaration du lieu de détention est donc nécessaire et obligatoire, simple, gratuit, mais pas automatique.

Cette mesure vise à répertorier tous les lieux de détention susceptibles d'accueillir des équidés, de façon temporaire ou permanente, en vue de mettre en place les actions sanitaires nécessaires. En cas d'épidémie les services sanitaires pourront agir auprès de chaque détenteur dans les meilleurs délais.

Tout nouveau détenteur doit s'enregistrer avant l'arrivée du premier cheval sur le lieu de détention. Suite à l'enregistrement, il recevra un accusé de réception, qui lui servira de justificatif en cas de contrôle. Cet accusé de réception comporte le n° de détenteur attribué par le SIRE.

Pour en savoir plus sur les démarches sanitaires obligatoires consultez les documents sur le site : <https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/>



MELES MELES : un animal de notre région

S'il est un animal que tout le monde connaît, c'est bien lui! Il est pourtant très discret et quasiment nocturne.

De la famille des Mustélidés, il tient pourtant plus des Ursidés.

Mais ne vous fiez pas à son air d'ours en peluche, car, s'il n'est pas du tout agressif, il a pour lui une mâchoire presque aussi puissante qu'une hyène, des griffes qui n'ont rien à envier à l'ours brun, une peau incroyablement solide et il rattraperait Usain Bolt à la course.

Cet opportuniste mange de tout : des fruits, des glands, des champignons, des céréales, des racines ; mais aussi des petits mammifères, des batraciens, des mollusques, des œufs.

A l'âge adulte, il mesure presque 1 mètre de long pour environ 20 kg. Les femelles appliquent comme toutes ses cousines la méthode de la "diapause embryonnaire". C'est à dire une reproduction en février/mars puis une gestation stoppée pendant 10 mois pour voir naître les petits en janvier de l'année suivante ; bien au chaud dans le terrier pendant que toute la famille hiberne, ou presque. Une de ses qualités, et non des moindres, est d'être une véritable pelleteuse sur pattes ! Comme ils vivent en famille, ils peuvent creuser des galeries sur des centaines de mètres expulsant plusieurs tonnes de terre. Mais toujours bien organisés, SVP! avec les toilettes pour les déjections un peu à l'écart.

S'il ne présente pas de danger direct pour la population, il est à noter que ses ouvrages souterrains, eux, présentent un réel danger d'effondrement et d'ensevelissement. Il arrive même parfois que des routes ou des voies ferrées s'en trouvent fragilisées.

Son nombre va croissant. Ainsi de plus en plus de collisions routières sont à déplorer. Même s'il est porteur de la tuberculose bovine, il y a très peu de chance qu'un humain l'attrape. Derniers indices : il a 2 bandes noires sur les yeux et autrefois les barbiers utilisaient ses poils pour fabriquer des brosses.

Avez-vous deviné le nom de cet animal de notre région ?



Réponse : le blaireau

Portrait d'ailleurs...

La Buse variable (*Buteo buteo*) Famille des Accipitridés

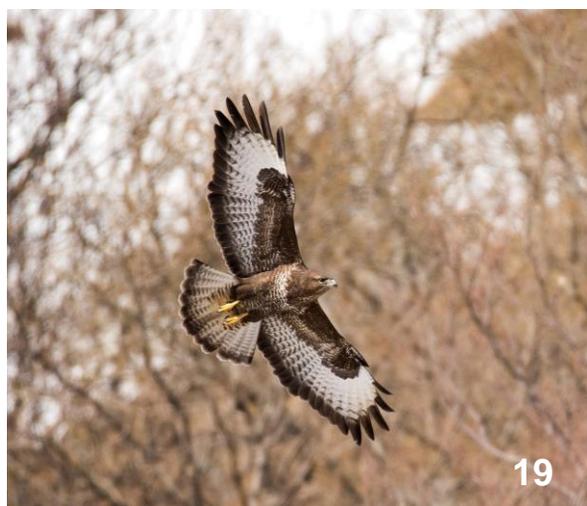
Taille : 57 cm - **Envergure** : 113 à 128 cm - **Poids** : 625 g (mâle) à 1364 g (femelle) - **Longévité** : 25 ans



De taille moyenne, assez trapue, à larges ailes. La Buse a un cou court et épais. Une queue moyennement longue. Sa silhouette est massive, particulièrement chez la femelle, plus grande et plus robuste que le mâle. La tête est assez grosse, faisant paraître le cou engoncé dans les épaules. La buse variable comme son nom l'indique, a un plumage extrêmement variable. Cela peut aller d'un blanc presque pur à un brun sombre quasi uniforme. Elle est souvent posée à l'affût sur les poteaux téléphoniques et de clôtures (aux bords des routes).

Pour son habitat, elle préfère les paysages variés ou des bois de (faible superficie principalement) alternant avec champs et prairies. Elle vit presque exclusivement en bordure des bois et forêts. En hiver, on la rencontre souvent en des lieux complètement dépourvus d'arbres et de bois. Son alimentation est surtout constituée de petits rongeurs et d'autres petits mammifères, mais également des oiseaux, reptiles, amphibiens, gros insectes et vers de terre. Quatre études faites en Europe centrale ont montré à quel point peut varier la part de chacun de ces éléments : celle des micro-mammifères oscille entre 70 % et 98 %, celle des oiseaux entre 2,5 % et 24 %, celle des reptiles entre 0 % et 15,4 %, celle des amphibiens entre 2,8% et 10,7 %. Les insectes et les vers de terre n'entrent pas dans ces calculs. La buse chasse principalement en terrain dégagé, en outre elle capture régulièrement taupes, levrauts, musaraignes, mulots, écureuils et rats... La buse ne commence à nicher qu'à l'âge de 2-3 ans mais peut se reproduire à un an. Elle s'installe dans la partie supérieure d'un grand arbre, entre 8 et 20 m du sol, plus rarement dans une haie, à terre ou sur un rocher. Le couple restaure une ancienne aire ou en édifie une nouvelle. C'est un tas de branchettes sèches garni extérieurement de rameaux verts dont la coupe est faite de mousse, de lichens, de poils ... La femelle y dépose, entre la mi-mars et la mi-juin, de 2 à 4 œufs blanc sale avec des taches marron et grises (taille: 57 mm) pondus à 2 ou 3 jours d'intervalle. Ils sont couvés dès la ponte du premier jour (1 ponte annuelle).

Les poussins, semi-nidicoles, sont couverts d'un duvet gris sur le dessus, blanc en dessous ; un second duvet plus épais et moins soyeux est acquis par la suite. Ils quittent l'aire après 6 à 7 semaines et dépendent encore des adultes durant 2 mois. C'est une migratrice partielle ; des individus d'Europe centrale viennent hiverner à l'ouest et dans le sud du continent. La protection légale des rapaces a très certainement contribué à la remontée des effectifs de buses variables. Néanmoins, l'intensification des pratiques agricoles et la modification de l'utilisation des terres dans certaines régions pourraient, à terme, nuire à cette espèce. Elle est protégée en France depuis 1972, comme tous les autres rapaces.





Mercredi 09 octobre, lors des UMOP - Université des Maires de l'Ouest Parisien, en présence du Préfet, Monsieur Frédéric ROSE, de la présidente du CIDFF, du président de l'AMR78, de la Déléguée départementale aux droits des femmes et de l'égalité et de Corinne Rostan, Référente départementale du dispositif ÉRRÉ, l'Association des Maires Ruraux du 78 - AMR 78 et le CIDFF ont signé une convention qui officialisera le soutien que le CIDFF peut apporter au réseau ÉRRÉ et plus largement à toutes les communes rurales afin de leur permettre de mieux s'engager, de mieux dynamiser le réseau ÉRRÉ et d'élus sur le territoire, de connaître les politiques territoriales en faveur de l'égalité femmes hommes grâce à des outils et formations.



Pour rappel, le premier enjeu de l'AMR78 a été la nomination des référents ÉRRÉ au sein des communes rurales. À Mittainville, Brigitte Ducourtioux est votre référente. Le deuxième enjeu était la formation des élus ruraux par le partenariat entre l'AMR et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du département. Le voici réalisé : le CIDFF apporte les clés aux élus afin de recevoir la parole des victimes de violences et d'inégalités, d'être attentifs aux premiers signaux potentiels de violences et de savoir comment orienter la victime en fonction des services disponibles sur le département.

L'AMR78 se positionne clairement pour les événements autour des journées du 25 novembre ou du 08 mars, pour plus d'accès à l'information et rappelle les difficultés en milieu rural et met l'accent sur la problématique des logements d'urgence principalement concentrés dans les zones urbaines.

Le 21 octobre, votre commune, adhérente à l'AMR78 et très impliquée dans le réseau ÉRRÉ, a réuni tous les partenaires engagés dans le projet d'ouverture de deux logements, en commune rurale, dédiés aux urgences d'hébergement dans le cadre des VIF.

Retour en images



Le 1^{er} juin, nous avons eu le plaisir d'accueillir une petite troupe qui a fait une très jolie lecture musicale et théâtrale d'Orphée.



Le 13 juillet, le comité des fêtes a offert un joli feu d'artifice aux Mittainvillois..



Le 30 août, malgré l'annulation du pique-nique due à la pluie, la mairie a tenu à offrir un apéritif sous le préau..



Le 13 octobre, un grand nombre de Mittainvillois, Mittainvilloises et des habitants de communes voisines se sont retrouvés au Val pour Octobre Rose. 3 parcours étaient proposés (2 de marche et 1 de course).

Nous vous rappelons que Octobre Rose est une campagne annuelle destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche, le bien-être ou les soins des malades.

Cours de QI GONG et de TAI JI à MITTAINVILLE

Tous les lundis soir, dans la salle des fêtes
de 19H à 20H15



Vous souhaitez :

- vous détendre
- améliorer votre santé
- apprendre à gérer votre stress
- être plus souple
- accroître votre résistance
- acquérir un corps plus tonique
- ressentir un bien être profond

Le Qi Gong et le Tai Ji sont faits pour vous !

Au Programme de Qi Gong

Cette année nous aborderons l'étude du Taolu (enchaînement) du *Hui Chun Gong* (« Qi Gong pour faire revenir le Printemps »). Cela permettra d'accéder plus profondément aux bienfaits de ce Qi Gong très élégant et très doux, qui renforce le système endocrinien et le périnée. Bien sûr, cet apprentissage sera l'occasion de revenir en détail sur chaque mouvement, ce qui donnera à chacun la possibilité de trouver un enseignement à sa mesure, soit pour apprendre les mouvements, soit pour les approfondir. Nous étudierons aussi le *Qi Gong du Dragon du Wudang*, très bénéfique pour la sphère énergétique du Foie et de la Vésicule Biliaire (donc aussi pour les tendons et les yeux), en écho et pour entrer en résonance avec le programme de Tai Ji.

● **L'enseignante : Sophie** pratique depuis plus de 30 ans le Qi Gong et le Tai Ji. Elle est Diplômée de l'Ecole des Temps du Corps (France) et du Centre national de Qi Gong médical de Beidahe (Chine), de l'Ecole Wudang Sanfeng et de l'Ecole E Mei Nei Gong (Chine) et Instructrice Certifiée de l'Universal Healing Tao Faculty (Chiang Mai, Thaïlande). Elle est titulaire du CQP MAM (Monitrice d'Arts Martiaux) de la FAEMC (Fédération des Arts Energétiques et Martiaux Chinois).
Contact : Association Shendao - Tél : 01-30-46-10-05 ou 06-17-98-04-71



Prenez date et venez nombreux !



Soirée Beaujolais Nouveau organisée par le comité des fêtes Samedi 23 novembre 2024 à partir de 19h30

Venez partager un moment festif et gourmand en dégustant un très bon Boeuf Bourguignon. (prix : 20€). Inscription avant le 15 novembre auprès de José au 01 34 85 03 98 ou auprès de Denise au 01 34 85 04 33.



Concert à l'Eglise de Mittainville Dimanche 8 décembre 2024 à 17h30 entrée libre, appel aux dons au profit de la rénovation de l'église

Venez écouter des classiques chantés par une douzaine de choristes du Chœur des Odonates



Festivités à l'école Mardi 17 décembre 2024

Chants de Noël, goûter et marché de Noël dans la salle des fêtes après la sortie des classes, l'heure sera communiquée ultérieurement par l'école



Vœux du Maire Vendredi 10 janvier 2025 à 18h à la salle Fernand Chateau



Repas des Aînés Vendredi 17 janvier 2025

À l'approche des fêtes de fin d'année, le CCAS de Mittainville invite ses aînés de 70 ans et plus à un repas au restaurant ou offre un colis de douceurs pour celles et ceux qui ne souhaitent ou ne peuvent pas se rendre à l'extérieur. **Pour en être bénéficiaire, n'hésitez pas, si vous n'avez pas reçu une invitation dans votre boîte aux lettres, à venir vous faire connaître en mairie.**

Les colis seront livrés courant décembre par les membres du CCAS.



Mairie

5 rue de la Mairie - 78125 Mittainville

Téléphone : 01 34 85 01 62 - Fax : 01 34 85 01 94

secretariat@mairie-mittainville.fr

Site : www.mairie-mittainville.fr

Heures d'ouverture au public : Mardi : de 16 h à 18 h - Jeudi : de 15 h à 18 h - Samedi : de 10 h à 12 h

Collecte des déchets

Déchets verts : Tous les mardis des semaines 13 à 49. Arrêt du 09/12 à fin mars

Ordures ménagères : Tous les jeudis matin.

Ordures éco-emballages : Tous les vendredis matin.

Encombrants : chaque foyer bénéficiera de 2 collectes par an sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous contactez le : 01 34 86 65 49 ou connectez-vous sur le site : www.sieed.fr>espace particuliers

Commerces de proximité

Chez Saïd "Épicerie-Multi Services"

Livraison à domicile –Relais Poste - Ouvert du mardi au samedi 8h-13h et 15h30-21h et dimanche 8h-13h30 et 16h-20h30 - Fermé le lundi- Hermeray: Tél : 01 34 83 56 65

Chez Sonia "Épicerie- Service"

Relais Poste - Ouvert de 7h45-13h30 +16h-19h samedi 8h-13h30 et 16h-19h - dimanche 8h-13h- Fermé le mercredi - La Boissière-École : Tél : 01 34 94 36 90

Taxi Mittainvillois Luis Fernandes Tavares 06 30 50 80 18

En cas d'urgence

Composez le :

⇒ **3919 : Violences conjugales – anonyme et gratuit**

⇒ **17 : Gendarmerie**

⇒ **18 : Pompiers** secours d'urgence aux personnes, sur accidents ou incendies

⇒ **15 : SAMU** pour une action médicale, des problèmes urgents de santé et du conseil médical.

⇒ **112** : appel d'urgence et valide dans l'Union européenne

⇒ **114** : accessible par fax sms, visio, réservé aux déficients auditifs.

⇒ **119** : problèmes familiaux graves

Nous vous rappelons qu'un défibrillateur est à disposition à la mairie.

Il est en fonction et peut sauver des vies.

Directrice de la publication : Corinne Rostan

Comité de rédaction : Virginie Commun, Elisabeth Dufailly, Mireille Prades-Rigal, Brigitte Ducourtoux, Cédric Tatare. Echo de la mare consultable sur le site de la mairie.